

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Région Pays de la Loire
Université de Nantes
Réseau français des IEA
Veolia Eau
Suez environnement
Harmonie mutualité
FNMI
Ministère du Travail
Union Européenne

Conférence

L'autorité du passé en Common Law

Notations anthropologiques

Mardi 13 mars 2012

À 18 heures

Amphithéâtre SIMONE WEIL
5 allée Jacques Berque
Nantes

Par Louis Assier Andrieu,
directeur de recherche au CNRS
(CEE, Sciences Po), professeur à
l'Ecole de Droit de Sciences Po,
Paris et fellow au Centre for
Advanced Studies *Recht als Kultur*
de Bonn.

Eléments biographiques

Louis Assier-Andrieu est directeur de recherche au CNRS (CEE, Sciences Po), professeur à l'École de Droit de Sciences Po-Paris et fellow au Centre for Advanced Studies *Recht als Kultur* de Bonn.

Il a fait des études d'anthropologie au Canada (Laval) et aux États-Unis (Cornell) et des études de droit en France (Montpellier, Toulouse). Titulaire d'un doctorat en anthropologie sociale et historique (Paris, EHESS), d'un doctorat en droit (Toulouse) et d'un doctorat ès lettres et sciences humaines (Paris, EHESS), ses terrains d'études sont plus particulièrement l'Alaska, la Louisiane et l'Europe du sud.

Ancien assistant de recherche de M. Godelier et C. Lévi-Strauss au Collège de France, il a également été Fellow au Center Mario Einaudi for International Studies, à Cornell University (Western Societies Program) et Visiting professor d'anthropologie du droit à Cambridge University et à Tulane University (School of Law).

Principales publications :

Le peuple et la loi, Paris, LGDJ, 1987, préface de Paul Ourliac

Une France coutumière, Paris, éd. du CNRS, 1990

Le droit dans les sociétés humaines, Paris, Nathan, coll. Essais & Recherches, 1996

Les avocats. Identité, culture et devenir, Paris, Lextenso, 2011

L'autorité du passé. Essai anthropologique sur la Common Law, Paris, Dalloz, coll. Les sens du droit, 2011

L'indépendance des avocats, Paris, Lextenso, parution 2012 (avec C. Jamin)

Les grandes étapes de la pensée anthropologique sur le droit, Paris, Presses de Sciences Po, coll. Droit, parution 2012

Thème abordé lors de la conférence

« Pourquoi le passé exerce-t-il sur nous cette influence qui nous invite à suivre son exemple ?

Il s'agit d'envisager le rapport particulier qu'ont certaines cultures avec l'histoire, un rapport qui les incite à suivre la « tradition » plutôt qu'à rompre avec elle. Parmi celles-ci la culture anglo-saxonne de Common Law revendique hautement son caractère plus que millénaire et cette longévité assumée prend corps dans cette concrétisation spécifique de la culture qu'est le droit.

La conception médiévale faisait du passé la source de toute légitimité dans le monde clos de la Chrétienté. Avec la Renaissance commence un processus d'ouverture au monde que la tradition accompagne pour perdurer dans un élan qui ne s'est jamais arrêté. La découverte de l'Amérique et la nécessité d'en gérer les Indiens ont suscité un ordre de controverses où la « civilisation » s'adresse aux « nations » et aux « tribus » pour les reconnaître et pour les subordonner, de même que seront assujetties aux buts du droit des sciences comme l'anthropologie qui auraient pu les contrarier. On portera pourtant un regard anthropologique sur cette autorité du passé envisagée comme une représentation ouverte à l'analyse et à l'interprétation.»

Louis Assier-Andrieu